Quarantième année. — N° 144. Un numéro : *dix centimes.* Jeudi 23 Juin 1881.

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
EWIG, r. Ambroise-Richel., 9 ;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
22 Juin 1881.

Chronique générale.

Il y a eu à la séance de la Chambre un long discours de M. Rouvier qui a tenté de prouver que la gestion républicaine était la plus sage et la plus économe, ce dont le contribuable n'est pas payé pour s'apercevoir. Puis M. Bouchet, du Rhône, a interrompu la discussion financière pour poser une question à M. Constans sur les troubles de Marseille.

M. Bouchet a demandé au ministre des détails sur ces incidents et quelles mesures de précaution avaient été prises.

M. Constans a déclaré qu'il lui était impossible de donner des explications précises, les dépêches étant encore fort vagues. M. Constans a annoncé 4 morts et 17 blessés, tant Français qu'Italiens, plus un grand marchand de vins du Midi, frappé sur le seuil de sa maison, et qui était hier à toute extrémité.

Le ministre estime que les premiers actes de violence viennent des Italiens, au nombre de 12,000 à Marseille. Les ouvriers français ont malheureusement usé de représailles et le ministre a prescrit au préfet de prendre d'accord avec l'autorité militaire les mesures de précaution les plus sévères, ces mesures dussent-elles sembler excessives à quelques-uns.

M. Viette a ensuite appelé l'attention du ministre sur des faits de même nature qui se sont produits à Montbelliard entre ouvriers français et italiens.

En ce point aussi, M. Constans a déclaré que l'administration agirait avec zèle et fermeté. Nous voulons bien le croire ; mais, c'est égal, ce sont des gens bien reconnaissants que ces compatriotes du Garibaldi chantés sur toutes les guimbardes révolutionnaires.

***

Voici le texte définitif de la commission sur la proposition Laisant :

Le paragraphe 1er de l'article 36 de la loi du 27 juillet 1872 est modifié ainsi qu'il suit :

« Tout Français qui n'est pas déclaré impropre à tout service militaire fait partie :
De l'armée active pendant 3 ans effectifs ;
De la disponibilité pendant 2 ans ;
De la réserve de l'armée active pendant 4 ans ;
De l'armée territoriale pendant 5 ans ;
De la réserve de l'armée territoriale pendant 6 ans. »

Le paragraphe 1er de l'article 38 est modifié ainsi qu'il suit :

« La durée du service compte du 1er novembre de l'année du tirage au sort. »

L'article 42 de la loi de 1872 est ainsi modifié :

« A l'expiration de leur temps de service, les jeunes gens placés dans la disponibilité restent dans leurs foyers à la disposition du ministre de la guerre ; ils sont soumis à des revues et à des exercices. »

Un amendement déposé par MM. de la Biliais, de la Bassetière, Huon de Penanster, de la Turmelière, de Juigné, porte cet article additionnel :

« Dans chaque canton, seront considérés comme ayant satisfait à l'appel, comptés numériquement en tête du contingent à former, et en déduction du contingent, quel que soit d'ailleurs leur numéro de tirage, les jeunes gens déjà liés aux service des armées de terre et de mer en vertu d'un engagement volontaire, d'un brevet ou d'une commission, sous la condition qu'ils seront tenus, dans tous les cas, d'accomplir le temps de service prescrit par la présente loi. La même disposition s'appliquera aux jeunes marins portés sur les registres matricules de l'inscription maritime conformément aux règles prescrites par les articles 1, 2, 3, 4 et 5 de la loi du 3 brumaire an IV. »

Cet article additionnel est évidemment équitable. Mais, nous le répétons, à des monstruosités semblables à celles que propose le sieur Laisant, nous ne connaissons qu'un amendement sérieux, celui qui les met au panier avec tout le mépris qui leur est dû.

***

L'effervescence de Marseille trouve ailleurs son écho. On télégraphie de Lyon qu'une certaine agitation s'est manifestée lundi soir parmi les nombreux ouvriers italiens des Brotteaux. Aucun désordre ne s'est pourtant produit.

A Paris, rue des Amandiers, la foule s'est ameutée autour d'un Italien ivre, le nommé Baufelli, et l'a couvert de coups. On a arrêté l'Italien et son principal agresseur, un journalier nommé Leblanc ; mais les dispositions de la foule étaient telles que la femme Lolivrel, marchande de vin, a dû fermer à la hâte son établissement assailli.

A la suite de cet incident, un autre Italien, le sieur Cotelli, a reçu, sous l'œil droit, un coup porté avec un instrument de fer.

L'attroupement n'a été dissipé qu'à onze heures du soir.

***

On nous assure que Mustapha-ben-Ismaïl a donné lundi à M. le ministre des affaires étrangères les assurances les plus satisfaisantes sur les dispositions sympathiques du Bey à l'égard de la France et sur la résolution du gouvernement tunisien d'exécuter loyalement toutes les stipulations du traité du 12 mai.

Le premier ministre du Bey reconnaît les immenses avantages que ce traité doit avoir pour la Tunisie, et il a déclaré que son concours nous était complétement acquis. Il a exprimé aussi le désir que l'indemnité de guerre imposée aux Kroumirs fût réduite autant que possible.

M. le ministre des affaires étrangères a fait au premier ministre du Bey un accueil cordial et l'a assuré des dispositions les plus bienveillantes du gouvernement français à l'égard de la Tunisie et du gouvernement tunisien.

La France aidera de tout son pouvoir ce dernier à régulariser son administration et ses finances de façon à améliorer le sort des populations tunisiennes et à développer les richesses naturelles qui abondent dans la régence et à assurer la tranquillité de notre frontière algérienne.

Mustapha-ben-Ismaïl se propose de visiter plusieurs grandes villes de France au point de vue des améliorations à introduire en Tunisie.

Le bruit qu'il avait l'intention de faire un voyage à Londres est inexact. (*Havas.*)

ALGÉRIE.

Il résulte d'une dépêche adressée hier matin au ministre de la guerre par le commandant de la division d'Oran que le nombre des personnes tuées dans les plantations d'alfa, près Saïda, s'élève à 50 morts. Le chiffre des cadavres trouvés est de 42. On estime à 25 le nombre des alfatiers emmenés prisonniers par Bou-Amena.

—

Le ministre de la guerre a reçu du gouverneur général de l'Algérie la dépêche suivante, datée du 20 juin :

« Les troupes ont renoncé à poursuivre Bou-Amena et sont rentrées aux points qui leur ont été assignés, en avant du Tell. Le calme et la tranquillité sont revenus à Saïda et à ses environs ; tous les chantiers d'alfa de l'Ouest continuent de fonctionner ; la tranquillité est parfaite à Géryville. »

Troubles à Marseille.

—

L'ambassadeur d'Italie a dû quitter hier Paris pour se rendre à Marseille.

—

Les dépêches parvenues hier matin de Marseille sont très-inquiétantes ; les rixes continuent encore. Les chambres syndicales ont déclaré que les patrons des usines et ateliers devaient renvoyer immédiatement tous les ouvriers italiens qu'ils occupaient, sous peine de voir leur établissement saccagé.

A la réception de ces dépêches, le ministre de l'intérieur a décidé de partir pour Marseille.

Malgré ces renseignements des *Tablettes*, nous trouvons la dépêche suivante :

Marseille, 21 juin.

La ville est absolument calme et reprend actuellement sa physionomie ordinaire.

35

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(*Suite.*)

Un élégant canot ne tarda pas à se balancer sur les eaux de la rivière qui coulait au pied de la villa ; j'en étais le pilote et le capitaine ; j'en composai à moi seul tout l'équipage ; je fus revêtu d'un costume tout neuf qui me donnait un faux air de marin d'opéra-comique ; c'était sans doute fort ridicule, mais Mme Félicie prétendait que ce déguisement m'allait à ravir, et moi j'étais disposé à trouver bien tout ce qui venait d'elle.

L'impression admirative qu'elle m'avait inspirée tout d'abord n'avait fait que se fortifier ; elle avait des ressources dans l'intelligence, une conversation pleine d'entrain, des saillies originales ; je l'écoutais parler comme si une musique délicieuse avait résonné à mes oreilles.

Je me rappelle la première promenade que nous fîmes en mer.

Le temps était calme, le soleil miroitait sur les flots qu'agitait une légère brise ; pendant que je ramais et que le canot glissait en laissant derrière lui un sillon d'écume, elle était assise à l'arrière, gracieuse et souriante, le vent se jouant dans sa noire chevelure ; je ne pouvais détacher mes regards de son visage qui me semblait réaliser la perfection de la beauté.

Elle se mit à chanter ; elle avait une belle voix, mais elle aurait été fausse, je l'aurais encore écoutée avec enthousiasme.

La mer a un danger contre lequel il est bon de se tenir en garde ; elle porte à la rêverie ; auprès d'elle on se laisse facilement bercer par des aspirations, des désirs qui ne peuvent être satisfaits ; on laisse flotter sa pensée bien loin des limites tracées par la réalité, on perd en quelque sorte le sens du vrai et du possible.

J'avais laissé se développer en moi cette périlleuse tendance et j'étais tout préparé aux écarts d'une imagination troublée.

Nous abordâmes dans une île dont on voyait du rivage les rochers aux formes fantastiques et nous y déjeunâmes de provisions que nous avions apportées.

Le cadre était splendide ; derrière nous, la falaise escarpée ; à nos pieds, la grève et les flots verdâtres qui déferlaient sur le sable ; au-dessus de nous, un ciel bleu sans nuage et les mouettes qui coupaient l'air de leurs longues ailes ; puis ce furent des courses folles au milieu des sentiers abruptes dont nos rires sonores, nos joyeuses plaisanteries égayaient la solitude ; il n'en fallait pas tant pour agir sur un cerveau plus solide que le mien.

Une belle fleur rouge se balançait au sommet d'un rocher. Mme Félicie exprima son admiration ; aussitôt, et sans lui laisser le temps de me retenir, je gravis la pente abrupte et, au risque de me briser, j'allai chercher l'objet de son caprice.

Au moment où je l'atteignais, mon pied chancela et je faillis tomber ; elle poussa un cri ; ce cri me dédommagea de toute ma peine ; une idée insensée traversa mon esprit comme un éclair, mais je ne m'y arrêtai pas ; ma folie n'avait pas besoin d'être encouragée par l'espérance.

Cette journée passa comme un songe ; celles qui suivirent n'eurent pas moins de charme pour moi ; quand nous n'allions pas en mer, je passais de longues heures étendu sur le gazon à quelques pas de la villa ; j'épiais le moment où sa taille svelte et flexible se détachait sur l'horizon, j'attendais le moment où sa voix se faisait entendre.

Son image me suivait partout, et, lorsque le soir je rentrais à la maison, je parlais à peine, mes réponses accusaient une étrange distraction, ma pensée était ailleurs ; ma mère s'apercevait bien que je n'étais pas dans mon état normal, mais elle se contentait des explications que je lui donnais, elle croyait toujours à ma sincérité ; quand ses soupçons prirent corps, il n'était plus temps.

Mais elle, mais Mme Félicie se jouait donc de moi ?

Il n'y avait dans sa conduite ni calcul inhumain, ni jeu cruel.

Elle était légère et insouciante ; j'étais survenu dans sa vie comme une distraction.

Cette passion si naïve, si franche, qui contrastait avec les habitudes du monde où elle vivait, avait pour elle la saveur de l'inconnu ; elle ne la décourageait pas, sachant bien que mon culte était trop profond pour que je fusse tenté de sortir des bornes du respect.

La saison finie, elle partirait, emportant le souvenir de l'être bizarre dont le hasard l'avait rapprochée, et moi, mon rêve évanoui, je retomberais dans la vie réelle que j'avais un instant oubliée.

Je ne crois pas que ce fût avec intention, mais je lui reproche de m'avoir prêté des romans qui contribuèrent à égarer ma pauvre imagination ; ces aventures merveilleuses où je voyais de pauvres hères aimés par de grandes dames, où le monde était peint sous les couleurs les plus fausses, achevaient de me griser ; absorbé dans ma lecture en vue du rivage d'où m'arrivait le bruit monotone des vagues, je me laissais bercer par mes rêveries dont je subissais les décevantes illusions.

Je ne me figurais pas que ce temps dût finir ; cependant le réveil était proche.

Une promenade en mer avait été convenue, j'arrivais tout joyeux.

Les troupes sont rentrées à leur caserne, à quatre heures du matin.

L'entrée des ouvriers à la tannerie Jullien a eu lieu entre cinq et six heures, sans aucun incident.

Les cinq individus se disant délégués des Chambres syndicales, qui sont venus hier intimer l'ordre à la tannerie Jullien de renvoyer les ouvriers italiens, rôdaient ce matin autour de l'usine.

La tannerie était gardée par trois piquets d'artillerie, deux compagnies d'infanterie et des agents de police.

Les journaux de ce matin publient un avis de convocation, pour ce soir, des membres de la fédération des chambres syndicales, afin de rédiger une protestation désapprouvant la chasse à l'homme faite par des Italiens et des Français, au mépris de la solidarité humaine, laquelle n'a pas de frontières.

LE MOUVEMENT ANTI-SÉMITIQUE.

L'*Espérance du Peuple*, de Nantes, doit à l'un de ses jeunes concitoyens les considérations suivantes sur le mouvement anti-sémitique qui se manifeste partout en Europe :

« Jusqu'à nos jours, dit cet écrivain, la persécution contre les Juifs formait, avec l'Inquisition et la Saint-Barthélemy, une trinité sanglante dont certains historiens, peu soucieux de la vérité, rejetaient la responsabilité sur le catholicisme. Mais voici qu'à leurs accusations perfides les événements contemporains apportent un éclatant démenti.

» La haine du Juif, que la philosophie moderne prétendait avoir détruite, vient de se révéler aussi violente que jamais.

» L'Allemagne, la Hongrie, les Provinces Danubiennes, la Russie sont entraînées dans le mouvement dit anti-sémitique. En Russie, la crise est à l'état aigu ; sur plusieurs points de l'Empire, le peuple s'est porté aux derniers excès et l'intervention de la force armée a été nécessaire. L'opinion publique allemande procède moins violemment, mais plus sûrement : par la voie de la presse, par des milliers de brochures, elle réclame l'expulsion des Juifs ; le gouvernement semble s'y opposer, mais le prince de Bismark dirige secrètement le mouvement, et le Kulturkampf est une preuve de son habileté comme persécuteur.

» Ah ! cette fois, ce n'est plus la France catholique qui poursuit le Juif ! c'est l'Allemagne protestante, la Russie schismatique et révolutionnaire ! Le XIXe siècle, impie, libre-penseur, voit se reproduire le même phénomène qui a agité les peuples au moyen-âge ! Le prince de Bismark devient l'imitateur de Philippe-Auguste !

» Et maintenant — historiens menteurs — répéterez-vous encore que le catholicisme a été l'instigateur des mesures prises pendant des siècles contre les Juifs ?

» Non, — à ce phénomène social de l'animadversion populaire qui éclate périodiquement contre les descendants d'Israël, il faut chercher une cause non pas religieuse, mais sociale. Le Juif est, dans toute nation, un élément *parasite et étranger*. Il est *acapareur*, pour employer un terme emprunté à l'argot de 93. En Allemagne, les banques, la presse, le théâtre, les plus hautes situations politiques sont entre les mains des hébraïques. En Russie, en Autriche, le Juif est l'usurier qui tient à la gorge le seigneur et le paysan. En France, il dispose d'une partie de la richesse nationale, et, la détournant de son application normale, l'agriculture, le commerce et l'industrie, il la dirige vers les opérations de bourse. De là cette influence insolite des capitaux vers les spéculations plus ou moins véreuses, — de là le malaise qui, depuis un quart de siècle, paralyse notre activité commerciale et industrielle. La fièvre de l'or est une importation judaïque.

» Le juif est anti-patriote ; cosmopolite, il il ne s'assimile à aucun des peuples au sein desquels il vit ; sa religion, ses mœurs, pures de tout alliage, l'isolent de notre milieu chrétien. On peut appliquer aux Juifs ce qu'un historien disait des Musulmans : « Ce » ne sont pas les citoyens d'une ville, les » sujets d'un empire, ce sont des hommes » chez lesquels tout ce qui pourrait ressembler au patriotisme est tout à fait subordonné à la foi religieuse..., » ajoutons : et à l'intérêt pécuniaire.

» Voilà pourquoi, de tout temps, les peuples ont voulu se débarrasser de cet élément étranger, onéreux et mauvais. Voilà pourquoi Napoléon Ier — pas clérical pourtant — promulguait, au lendemain de la Déclaration des Droits de l'Homme promettant l'égalité à tous, — les décrets de 1806 et de 1808, qui soumettaient les Juifs aux rigueurs d'un régime d'exception, — régime maintenu jusqu'en 1848 dans les pays rhénans allemands. Voilà pourquoi Bismark sévit contre ses anciens alliés du Kulturkampf.

» Que si l'on taxe de mensonge l'accusation que nous portons contre les Juifs, nous citerons seulement une Déclaration du Grand-Sanhédrin, convoqué par Napoléon en 1807 : « Il est du devoir religieux pour tout » Israélite né et élevé dans un Etat, de re- » garder ledit Etat comme sa *patrie*. (Sui- » vent les textes bibliques à l'appui). — Art. » 6 de la décision du 2 mars 1807. » — Si le Sanhédrin adressait à ses coreligionnaires cette déclaration, c'est évidemment qu'un besoin impérieux s'en faisait sentir. Inutile d'ajouter que cet article d'une Déclaration, dépourvu de sanction, n'a pu modifier le caractère d'une race que les plus grands événements de l'humanité ont laissée indifférente.

» La *question juive* se révèle donc aujourd'hui *purement économique et politique*, — et ainsi sont réduites à néant les odieuses calomnies portées contre le catholicisme. — Bien plus, c'est à la politique séculaire des Papes que nous devons emprunter la solution même de cette question sociale, solution pacifique, conforme à la justice et au bien des peuples.

» En effet, la Papauté, en tant que souveraine temporelle, a constamment protégé le culte, la liberté, les propriétés de ses sujets israélites, — mais en même temps elle leur a interdit toute prédominance dans les affaires publiques. — N'est-ce pas un pape, — Innocent III, — qui prononçait ces belles paroles : « Nous voulons, par esprit » de mansuétude chrétienne, offrir aux » Juifs le même appui qu'ils reçurent de » nos prédécesseurs... Le chrétien n'a » aucun droit de saisir leurs personnes, ni » de les priver de leurs biens, sauf une » sentence judiciaire, — et cela sous peine » d'*excommunication* » ! — En 1236, Grégoire IX, dans un remarquable discours, ne recommandait-il pas instamment aux Croisés l'humanité et la douceur à l'égard des Juifs ? — L'histoire ne nous montre-t-elle pas saint Grégoire-le-Grand, Innocent II, Alexandre III, défendant les Juifs contre la haine sanglante de la populace ? — Ces traditions d'une politique ferme et tolérante, à la fois protectrice et sagement répressive, — se sont perpétuées intactes, aussi longtemps que le Patrimoine de saint Pierre, — et seront un éternel honneur pour l'administration temporelle des Papes. Heureux les gouvernements chrétiens qui se souviendront que pour cette question, comme pour tant d'autres, — la lumière vient de la Ville-Eternelle ! — E. F. »

Etranger.

ITALIE. — Une dépêche de Gênes a relaté la démonstration occasionnée par l'interdiction des processions dans cette ville. Les journaux italiens donnent de curieux détails sur cette affaire.

La foule immense qui couvrait la place de la cathédrale s'est mise à chanter le *Lauda Sion* en même temps que le peuple contenu dans l'église. Quand la procession intérieure fut parvenue devant les grandes portes ouvertes, cette foule immense a crié : « Dehors ! dehors ! — Sortez ! — Vive l'archevêque ! »

La croix, qui marchait en tête, fit quelques pas sur le perron : aussitôt une immense acclamation s'éleva sur la place, et, en une minute, tous les balcons se parèrent de tapis et d'ornements.

Mais un délégué municipal s'avança vers le crucifix, lui signifiant procès verbal ; il rentra, et la procession continua à défiler intérieurement. Au passage de l'archevêque, les acclamations redoublèrent ; il donna, de l'intérieur, la bénédiction.

A l'office du soir, une détonation a éclaté soudain dans la cathédrale : c'était une bombe cachée derrière les ornements. On ne sait encore quels malfaiteurs avaient préparé cet engin : personne n'a été blessé.

ESPAGNE. — *Madrid, 19 juin.* — Hier soir, deux grands pétards ont fait explosion à Madrid.

L'un d'eux a éclaté à la porte du ministre des affaires étrangères.

Il n'y a pas eu de dégâts. On suppose qu'il s'agit d'une vengeance de joueurs, par suite des mesures prises contre le jeu.

Plusieurs personnes ont été arrêtées.

RUSSIE. — L'empereur de Russie vient d'échapper à un complot dirigé contre sa vie. Voici les renseignements que donne une dépêche du *Daily-News* :

« Saint-Pétersbourg, 19 juin.

» J'apprends de bonne source que l'on a de nouveau attenté à la vie du czar. Il y a une dizaine de jours, la cour impériale devait se rendre de Gatchina à Péterhof par le chemin de fer jusqu'à Saint-Pétersbourg, par bateau de là à Péterhof. Au dernier moment, la police reçut une lettre anonyme conseillant de faire une perquisition dans le yacht sur lequel l'empereur et sa famille devaient monter. On fit une enquête qui aboutit à l'arrestation d'un lieutenant et de deux sous-officiers du yacht. On trouva en leur possession des bombes explosibles de même nature que celles qui ont amené la mort d'Alexandre II. On dit que ce nouveau complot a fait la plus grande impression sur le czar. A Péterhof, on prend toutes les précautions possibles. Le chemin de fer qui va du château à Saint-Pétersbourg est gardé par des soldats placés à cinquante pas l'un de l'autre. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 juin.

La Bourse est un peu faible au début, mais elle ne tardera pas à se raffermir. On cote 119.50 sur le 5 0/0, puis 119.55. L'amortissable ancien est à 88.35 et le nouveau à 87.40. L'Italien oscille de 93.95 à 94.05. L'action de la Banque de France se traite à 5,675 et 5,700. Le Crédit foncier se maintient à ses cours les plus élevés de 1,777.50 à 1,780. Ces cours-là sont avantageux en raison des projets qui s'élaborent. Le Crédit foncier et agricole d'Algérie est à 750.

Les actions de la Société des Magasins généraux de France et d'Algérie se maintiennent avec d'excellentes tendances à 690. La Banque du Midi met en souscription publique 20,567 obligations du chemin de fer d'Alais au Rhône et à la Méditerranée. Ces titres rapportent 15 fr. d'intérêt par an, ils sont remboursables à 500 fr. On les délivre à 362.50. Ils produisent donc net 5 0/0. La Banque de Paris est à 1,342.50. Le Crédit mobilier est fort bien tenu à 770. La Banque de Prêts à l'industrie a un excellent courant d'affaires aux environs de 610.

La Banque nationale est très-vivement demandée aux cours qui viennent d'être conquis. On atteint et on dépasse le prix de 800 à 805 et 810. Les négociations sur le Crédit foncier maritime se font à 620. On cote 270 sur les bons de l'Assurance financière. Le Crédit lyonnais est très-lourd, il y a peu de preneurs. La Banque hypothécaire est très-délaissée. La souscription aux actions nouvelles du Crédit de France va donner lieu à réduction. Il ne sera attribué qu'une action et demie nouvelle pour une action ancienne. En attendant, ces titres sont fort recherchés.

Chronique militaire.

LES VIEUX SOLDATS.

L'enterrement de la loi sur les vieux soldats a inspiré à l'*Avenir militaire* une indignation bien naturelle. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer l'article de ce journal. Sous sa forme humoristique, on y devine facilement toute l'amertume qui sourde dans les cœurs de tous les militaires dévoués à leur état. Les républicains n'aiment pas l'armée, qu'on en soit bien persuadé ; et quand même ils ne viendraient pas d'afficher leur indifférence pour les blessés de Crimée et d'Italie, la lecture des discussions de 1868, auxquelles ont pris part MM. Jules Ferry, Jules Grévy et tous les Jules, y compris les Léon, suffirait pour éclairer les plus confiants d'entre les militaires sur les vrais sentiments de ces avocats jaloux et despotes. Fils de l'émeute, ils ont toujours peur de l'armée, car ils savent bien que c'est d'elle qu'ils recevront un jour le coup de grâce.

Voici cet article :

« Il semblerait, en vérité, que le patriotisme en France n'est qu'un vain mot exploité par quelques farceurs dans leur intérêt personnel. Poursuivent-ils un but politique ou autre, le patriotisme consiste exclusivement dans ce qui facilite le succès.

» Le projet de loi si patriotique de M. Paul-Casimir Périer, voté avec enthousiasme par la Chambre le mardi, à la suite des discours si éloquents et si français de son auteur, du marquis de Valfons et de M. de Freminet, résultat qui avait été accueilli par un immense cri de reconnaissance des nombreux déshérités, était enterré le lendemain sur la motion d'un de ces grands patriotes républicains qui ne sont ni patriotes, ni républicains, qui ne sont qu'agitateurs.

» Qu'est-ce que le patriotisme pour le citoyen Raspail, l'homme aux millions acquis par l'exploitation du camphre et qui, en fait de campagnes, n'apprécie que celles qui entourent sa somptueuse demeure d'Arcueil-Cachan ?

» C'est tout ce qui peut favoriser ses vues personnelles ou celles d'un groupe d'amis.

» Les mutilés du champ de bataille l'intéressent médiocrement. Ils ont rendu des services à la patrie, c'est possible, c'est vrai même ; ils n'en ont rendu ni à lui ni à son parti.

» Héros d'Austerlitz et de Marengo, soldats de Crimée, d'Italie, du Mexique et d'Allemagne lui sont parfaitement indifférents ; ah ! s'il s'agissait des énergumènes des émeutes passées, prédicateurs des émeutes à venir, ce serait autre chose !

» Dix millions pour ces martyrs de l'honneur national qui ont fait à la France cette auréole de gloire momentanément éclipsée en un jour de malheur, allons donc !

» Pour les revenants de Noumés, à la bonne heure !

» Allons, braves soldats, continuez à vous faire trouer la peau. Le sort qui attend vos vieux jours est tout indiqué : la croix d'honneur peut-être, assurément des habits rapés et le brouet noir seront la récompense d'une vie de privations et de sacrifices.

» Il vaudrait mieux vendre du camphre. »

Le général Farre a arrêté les dispositions suivantes concernant les grandes manœuvres :

Justement le temps était splendide, le ciel d'une pureté admirable, l'Océan était comme un miroir limpide, les préparatifs étaient terminés et nous nous mettions en marche pour descendre la côte, lorsque l'on apporta une lettre à Mme Félicie ; elle brisa l'enveloppe d'une main fébrile ; à mesure qu'elle lisait, ses traits se décomposaient ; elle était pâle et agitée, elle présenta la lettre à sa compagne.

— Lis, dit-elle.

Celle-ci parut également consternée.

— Quel contre-temps ! reprit Mme Félicie, nous qui avons formé de si beaux projets, et il faut que cet odieux Ferdinand vienne tout déranger ! Quel tyran ! je le hais.

Elle froissa la lettre avec colère ; la partie fut abandonnée ; toute impression joyeuse avait disparu ; la petite maison prit un aspect triste et morne, comme si une catastrophe avait plané dessus.

Je me retirai tout attristé ; je prévoyais que c'en était fait de mes belles promenades et que mon bonheur s'était évanoui.

Quel était ce Ferdinand ?

Quel pouvoir avait-il sur Mme Félicie ? Je ne l'ai jamais bien su ; mais je le détestais sans le connaître ; elle l'avait appelé tyran et je me le représentais comme un de ces traîtres des romans de chevalerie qui abusent lâchement de leur force contre une victime impuissante à se défendre, et je songeais à ces preux qui arrivaient toujours au moment opportun pour sauver et venger la faiblesse.

Le lendemain, je me rendis tout inquiet à la villa ; au moment où j'allais franchir le seuil, la compagne de Mme Félicie m'arrêta :

— L'ogre est là, dit-elle.

J'allai m'asseoir sur l'herbe à quelques pas.

(*A suivre.*) LOUIS COLLAS.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. BARRAL (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an, 20 fr.

Sommaire du N° 636, du 18 juin 1881 :

Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Sur le dégrèvement de l'impôt foncier. — Conservation des glands et des châtaignes. — Les congrès phylloxériques. — Concours régional de Cahors. II. — Martellière moulée à vanne oblique. — Concours régional de La Roche-sur-Yon. — Racines fourragères et pommes à cidre dans les Côtes-du-Nord. — Société nationale d'agriculture. — Revue commerciale. — Prix-courant des denrées agricoles. — Bulletin financier. — GRAVURES NOIRES : Martellière vue de face en amont. — Profil de la martellière. — Plan de la martellière. — Vanne vue de face. — Vanne vue de profil.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Les 4e, 10e, 11e, 12e, 17e et 18e corps exécuteront des manœuvres d'ensemble d'une durée de 20 jours. Les 18e et 11e opèreront l'un contre l'autre. Les 1er, 2e, 3e, 14e, 15e et 16e corps feront des manœuvres de division d'une durée de quinze jours. Les autres corps feront des manœuvres de brigade d'une durée de quinze jours. L'ouverture des manœuvres sera déterminée ultérieurement.

Le général de Galliffet aura la direction de toutes les manœuvres de cavalerie, d'une durée de onze jours, qui auront lieu successivement par groupes de deux divisions au camp de Châlons du 15 au 25 août, au camp d'Avord le 13 septembre, et vers Rambervilliers du 29 septembre au 10 octobre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

La Fête-Dieu n'a pu être célébrée à l'Hospice de Saumur avec la solennité accoutumée. La commission administrative a décidé, dans sa séance de vendredi dernier, qu'à partir de ce jour, les processions ne se feraient plus ni dans les cours, ni dans les jardins de l'Hospice. Cette décision vise un certain article 220 du règlement. Ainsi, les processions du Sacre, qui datent dans nos établissements hospitaliers de leur fondation, sont supprimées par l'application d'un règlement dont les auteurs n'avaient certes pas prévu une telle interprétation. Il semblera à tous qu'un usage trois ou quatre fois séculaire devrait l'emporter sur un texte que ses rédacteurs eux-mêmes n'avaient pas jugé à propos d'appliquer comme nos administrateurs d'aujourd'hui.

Mais comment se fait-il que M. l'Économe ait pu notifier jeudi, au moment de la procession des enfants de première communion, un arrêté qui n'a été pris que le lendemain?

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur la demande de renvoi à la commission de la proposition de M. Laisant relative à la loi militaire.

Votants, 434. — Pour l'adoption, 262. — Contre, 172.

MM. Benoist, Berger, Durfort de Civrac, le comte de Maillé et de Soland ont voté *pour*.

MM. Janvier de la Motte et Maillé *se sont abstenus*.

La Chambre a adopté.

Scrutin sur le renvoi de la 2e délibération sur la proposition de loi relative aux pensions militaires après la discussion du budget.

Votants, 416. — Pour l'adoption, 210. — Contre, 206.

MM. Berger, Durfort de Civrac, comte de Maillé et de Soland ont voté *contre*.

MM. Benoist, Janvier de la Motte et Maillé *se sont abstenus*.

La Chambre a adopté.

Les personnes qui ne voyagent qu'en 3e classe apprendront avec plaisir que sur tout le réseau d'Orléans les voitures de cette classe sont rembourrées à tous les trains de grands parcours, à dater de lundi 20 juin.

Depuis l'hiver dernier, il avait bien été fait quelques essais dans ce genre, mais aujourd'hui on peut généraliser la mesure pour tous les trains dont le parcours excèdera 300 kilomètres.

Le type du wagon de 3e classe rembourré est très-confortable. Ce sont des coussins capitonnés posés sur les planches des banquettes, déjà garnies de bourrelets de crin préalablement.

THÉATRE DE SAUMUR.

La représentation du *Monde où l'on s'ennuie*, d'abord fixée au 23 juin, est renvoyée à samedi prochain 25, par suite du grand succès de la pièce et de ses interprètes.

Deux représentations au lieu d'une auront lieu à Angers, ce soir et demain jeudi.

C'est la troupe d'excursion de MM. Émile Marck et Chavannes qui, on le sait, est chargée de faire connaître en province l'œuvre nouvelle de M. Edouard Pailleron, dont le succès à la Comédie-Française s'accentue tous les jours.

On connaît la compétence artistique de nos anciens directeurs. Ce nous est un sûr garant du goût avec lequel a été montée l'œuvre spirituelle que le public saumurois va être appelé à apprécier. Si nous ajoutons que M. Émile Marck s'est chargé du rôle de Bellac, créé par Got, que Mme Devoyod (de la Comédie-Française) interprète d'une façon absolument remarquable celui de la comtesse de Reville, et que le reste de la troupe compose un ensemble digne de figurer sur les premières scènes parisiennes, on comprendra la valeur des attractions qui nous attendent. Tout Saumur voudra profiter de cette bonne fortune.

Le spectacle commencera par une petite comédie : *Pendant le Bal*, dont l'auteur est également M. Pailleron.

A samedi, donc.

ANGERS.

La compagnie des pompiers d'Angers a obtenu dimanche, au concours de pompes à incendie, à Tours, une médaille d'argent. Lundi soir, le détachement de la compagnie qui était resté à Angers est allé, tambours et musique en tête, recevoir à la gare les lauréats. A l'arrivée du train, la musique a fait entendre l'inévitable *Marseillaise* — qui est décidément de toutes les fêtes, même non politiques, — et le corps des pompiers est revenu par les boulevards jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, où les autorités l'ont reçu et complimenté.

Une foule considérable remplissait la cour de la gare, et la circulation était devenue difficile sur toute la ligne des boulevards.

Les courses de Craon (Mayenne) sont fixées cette année aux dimanche 4 et lundi 5 septembre.

LE DRAME DE TOURS.

Sous le titre : « ASSASSINAT ET TENTATIVE D'ASSASSINAT. UN ADMIRATEUR DE LACENAIRE », le *Journal d'Indre-et-Loire* a publié ces nouveaux détails :

Nous avons recueilli quelques renseignements sur la conduite et le caractère de Moricet, avant les faits horribles qui ont amené son arrestation.

Vendredi, vers cinq ou six heures du soir, il avait été rencontré par un clerc de notaire, qui lui aurait dit :

— Comment, vous êtes encore ici? Si vous n'êtes pas parti demain, vous serez arrêté!...

— Eh! bien, que l'on m'arrête! aurait répliqué Moricet.

Les paroles qui venaient d'être prononcées se rapportaient à des faits graves qui s'étaient passés dans l'étude où Moricet avait été employé et qui avaient motivé le renvoi de ce dernier.

A la suite de la rencontre dont nous venons de parler, Moricet se rendit à l'hôtel des Colonies, où il dîna en même temps qu'un commis-voyageur.

Pendant ce repas, on ne remarqua rien d'extraordinaire dans les allures de cet homme.

Après le dîner, Moricet alla, avec ce commis-voyageur, au café du Commerce, rue Royale, où il fit une consommation, et là encore il ne donna aucune marque de folie.

En sortant du café, vers huit heures 1/2, il retourna à son domicile, rue des Trois-Pavés-Ronds, et on remarqua qu'il montait chez lui avec une précipitation qui ne lui était pas habituelle. Au bout de quelques minutes, il descendit avec la même rapidité, et gagna la rue.

Il venait de prendre son revolver avec des munitions; et c'est alors qu'il se dirigea vers le canal où se passa la première scène de tentative de meurtre que nous avons rapportée.

Notons ici qu'outre les six charges qui se trouvaient dans son revolver, il s'était muni de six cartouches et que chez lui il en avait une ample provision; on parle de 40 ou 50 cartouches qui auraient été saisies chez lui.

Après avoir tiré sur les cinq jeunes gens, à Saint-Pierre-des-Corps, et sur le nommé Hervé, il rechargea son arme et alla se promener à la recherche d'une autre victime, sur le boulevard Béranger, où il rencontra le malheureux Dormier, qu'il blessa mortellement, dans les circonstances que nous avons fait connaître...

Moricet était expéditionnaire, et non *clerc*, comme nous l'avons déjà dit, chez Me Galpin, depuis six ans environ. On n'eut pendant longtemps qu'à se louer de son travail. Dans ses moments de loisir, il cherchait à augmenter son instruction en lisant des livres qui ne pouvaient que lui être utiles. Mais, depuis six mois, sa manière d'être changea, sa conduite eut une fâcheuse direction et il se complut à lire la triste histoire de l'assassin Lacenaire.

Il s'impressionna vivement des faits et gestes de ce misérable et trouva *sublime* son portrait. C'est ainsi qu'il avait été conduit à tenir ce propos épouvantable qui sera sans doute relevé par l'enquête : « Je ne périrai jamais que dans la *lunette*! » Il voulait dire la guillotine.

Il est bien certain qu'il avait dans l'esprit une certaine exaltation. Mais de cette exaltation à la folie, il y a loin.

Le bruit a couru qu'il buvait. Ce bruit n'est pas sans fondement. Sans doute on ne le rencontrait pas dans un état d'ivresse apparent; mais il est constant qu'à certains moments il absorbait beaucoup trop de liqueurs, qui ajoutaient au trouble de son cerveau, sans que son état fût trahi par quelque incertitude dans sa démarche. Ainsi, on cite tel débit où il aurait absorbé, coup sur coup, trois ou quatre verres d'absinthe.

Si, vendredi soir, il avait fait une libation de ce genre, ce qui, d'ailleurs, n'est pas démontré, on s'expliquerait jusqu'à un certain point, étant donné le caractère de cet homme, les actes effrayants auxquels il s'est livré.

L'*Indépendant d'Indre-et-Loire* donne aussi les détails suivants sur le meurtrier :

« Il paraît que ce garçon s'est rendu, à diverses reprises, coupable d'actes d'indélicatesse. On prétend qu'il n'est ni fou ni alcoolisé. C'était un grand liseur de romans et la lecture des « causes célèbres » offrait pour lui un puissant attrait. Il en était arrivé à envier la triste célébrité des criminels légendaires, tels que Lacenaire et Tropmann!

» Si Moricet n'est pas, à proprement parler, un aliéné, c'est en tout cas un exalté dont les facultés intellectuelles ne sont pas en équilibre. Autrement, il serait impossible de s'expliquer le drame qui s'est passé.

» Ainsi, voilà un individu qui, sans qu'on puisse savoir pourquoi, se rend à Saint-Pierre-des-Corps. Il est armé d'un revolver chargé. Il a sur lui des cartouches de rechange. Sans provocation, sans motif, il tire sur cinq jeunes gens... Alors il recharge son arme et va droit devant lui jusqu'au boulevard Béranger. Là il rencontre le malheureux Dormier et le blesse mortellement... Ce n'est pas là un assassin ordinaire.

» On dit que Moricet buvait quelquefois trois à quatre verres d'absinthe coup sur coup. Peut-être la pernicieuse influence de cette boisson a-t-elle déterminé chez Moricet un trouble cérébral qui expliquerait, jusqu'à un certain point, le crime qu'il a commis. »

Cavalcade historique de Tours.

Tous les rôles de la grande Cavalcade qui aura lieu le dimanche 31 juillet sont à présent désignés; il reste seulement encore six personnages de seigneurs que la commission réserve aux membres civils qui apporteront leurs adhésions.

La Commission espère pouvoir organiser, pour figurer dans le cortége, des délégations des diverses corporations qui existaient à l'époque de Louis XI et qui subsistent encore aujourd'hui.

NANTES.

Un honorable habitant de Nantes vient de mourir, laissant toute sa fortune, évaluée à environ 600,000 fr., à la commune de Saint-Jean-de-Corcoué, pour concourir à la création d'un hospice, en vue duquel le frère du testateur avait disposé, il y a quelques années, d'une somme de 300,000 fr.

Le défunt déclare, par son testament, que la somme qui ne serait pas acceptée par la commune, ou plutôt que la commune serait empêchée d'accepter, devrait être distribuée entre tous ses fermiers et locataires.

PROVERBES RURAUX.

On doit remarquer que les dictons peuvent varier suivant les régions, car les conditions météorologiques ne sont pas partout les mêmes. Cette observation peut se faire à l'occasion des principaux dictons populaires qui se rapportent à la fête de la Saint-Jean, qui a lieu le 24 juin :

Pluie de saint Jean
Dure longtemps.

D'après les dictons des Vosges et d'Eure-et-Loir, cette pluie est dangereuse :

Quand il pleut à la Saint-Jean,
L'orge va dépérissant;
Les blés dégénèrent souvent.

Dans la Marne, la Meuse, Maine-et-Loire, on dit encore :

Eau de saint Jean ôte le vin
Et ne donne pas de pain.

Au contraire, un dicton des Hautes-Alpes affirme que :

Saint Jean larmoyeux
Rend le laboureur joyeux.

On regarde la pluie comme inévitable entre le 24 et le 30 juin :

Saint Jean doit une averse;
S'il ne la paie pas, saint Pierre la verse.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 21 mai au 17 juin.

N° d'ordre.	Noms des bouchers et charcutiers.	Bœufs. 1re qual.	Bœufs. 2e qual.	Bœufs. maigres et médiocres.	Vaches. 1re qual.	Vaches. 2e qual.	Vaches. maigres et médiocres.	Veaux. 1re qual.	Veaux. 2e qual.	Veaux. maigres et médiocres.	Moutons. 1re qual.	Moutons. 2e qual.	Moutons. maigres et médiocres.
	BOUCHERS MM.												
1	Biémont.	»	»	»	»	5	»	3	20	»	5	17	»
2	Corbineau.	10	3	»	»	2	»	12	37	»	38	57	»
3	Pichot.	»	»	»	»	2	»	1	14	»	1	10	»
4	Biémont-Jt.	»	»	»	»	3	»	»	10	»	»	12	»
5	Béchereau.	»	»	»	»	5	»	3	23	»	14	26	»
6	Boutin.	7	4	»	»	»	»	14	52	»	41	52	»
7	Laigle.	1	1	»	»	3	1	4	25	»	4	15	»
8	Maillet.	»	»	»	3	1	»	10	15	»	17	19	»
9	Chalot.	4	1	»	6	5	»	19	44	»	65	53	»
10	Pallu.	»	2	»	1	6	»	5	44	»	16	38	»
11	Groleau.	»	»	»	»	3	»	1	25	»	7	17	»
	CHARCUTIERS.										Porcs. 1re	Porcs. 2e	
	MM.												
1	Dutour.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	9	»
2	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	5	»
3	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	15	»
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	5	»
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	1	»
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	5	»
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	5	»
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	7	»
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	2	»
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	4	»
11	Cupit.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»
12	Biémont-Jt.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»

Faits divers.

D'après un récent jugement rendu par le tribunal correctionnel de Dreux, un garde peut tirer sur des chiens courants chassant dans les bois confiés à sa garde, lorsque c'est le seul moyen qu'il a d'empêcher un dommage causé à la propriété.

S'il tue un chien en pareil cas, il n'est passible d'aucune peine, alors surtout que le propriétaire des chiens avait été maintes fois averti de ne pas laisser ses chiens venir chasser dans le bois.

***

Deux jeunes gens, MM. Jules et Henri Triboulet, habitant un hôtel, 11, rue de Vaugirard, à Paris, ont été victimes d'un terrible accident.

Chaque jour, après le déjeuner, les deux frères faisaient ensemble une promenade, l'aîné montait à cheval, le plus jeune se servait d'un vélocipède. Hier donc, ils résolurent d'aller au bois de Boulogne; Henri, craignant l'encombrement, refusa de suivre l'avenue des Champs-Élysées, Jules partit seul. Arrivé dans la grande allée, son cheval s'emporta et alla se heurter contre un arbre; le choc fut si violent que le cavalier roula à terre grièvement blessé au front. On le transporta à l'hôpital Beaujon, où il expirait en arrivant.

Pendant ce temps, son frère s'était dirigé vers Passy. Il descendait à toute vitesse l'avenue du Trocadéro, lorsque, voulant éviter un camion, son vélocipède fut accroché par un tramway. Atteint au front par la flèche, il fut précipité sous le lourd véhicule, qui lui passa sur le corps; on le releva horriblement mutilé, perdant beaucoup de sang par les blessures qu'il avait à la tête. Quoique graves, les blessures ne sont pas mortelles. Après avoir reçu les premiers soins dans une pharmacie, on ramena le jeune homme à son domicile; là on lui apprit, avec beaucoup de ménagements, la mort de son malheureux frère.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 19 juin 1881.

Versements de 46 déposants (5 nouveaux), 7,738 fr. »» c.

Remboursements, 15,258 fr. 58 c.

LES CHEMINÉES ne fument plus avec le *fumifuge H. CAHUZAC*, ingénieur à *Béziers* (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr. Envoi *franco* du catalogue.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dyssenterie, constipation, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLET, instituteur à Eynançàs (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr., 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAN; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	11 h. 55 matin.
8 15 —		
11 25 —		
1 17 soir.	7 40 soir.	
4 55 —	4 51 —	
7 50 —	11 48 —	9 10 soir.

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.
12 15 soir.	3 50 —	4 28 —
6 45 —	10 47 —	11 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, *propriétaire-gérant*.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
8 — 56 — — omnibus-mixte.
1 — 25 — soir, —
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 40 — — express.
12 — 40 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — —
10 — 28 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 JUIN 1881.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 °/o	86	40	»	05	»	»
3 °/o amortissable	88	40	»	»	»	30
3 °/o amortissable nouveau	87	35	»	»	»	»
4 1/2 °/o	114	75	»	»	»	»
5 °/o	119	30	»	05	»	»
Obligations du Trésor	524	»	»	»	1	»
Obligations du Trésor nouvelles	510	»	»	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	238	»	»	»	2	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	»	»	»	2	»
— 1865, 4 °/o	525	»	8	»	»	»
— 1869, 3 °/o	408	»	»	»	1	»
— 1871, 3 °/o	404	»	»	»	»	»
— 1875, 4 °/o	514	50	»	»	»	50
— 1876, 4 °/o	514	»	»	»	»	»
Banque de France	5690	»	90	»	»	»

Valeurs au comptant	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
Comptoir d'escompte	1098	75	6	25	»	»
Crédit Foncier colonial	635	»	»	»	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1772	50	»	»	2	50
Obligations foncières 1877	365	»	»	»	»	»
Obligations communales 1879	455	50	»	»	»	75
Obligat. foncières 1879 3 °/o	454	50	»	»	»	50
Soc. de Crédit ind. et comm.	780	»	5	»	»	»
Crédit mobilier	777	50	»	»	1	25
Est	850	»	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	1850	»	»	»	»	»
Midi	1350	»	15	»	»	»
Nord	2140	»	5	»	»	»
Orléans	1410	»	5	»	»	»
Ouest	875	»	»	»	»	»
Compagnie parisienne du Gaz	1565	»	»	»	10	»

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
C. gén. Transatlantique	650	»	5	»	»	»
Canal de Suez	1840	»	»	»	10	»
Société autrichienne	798	75	1	25	»	»
OBLIGATIONS.						
Est	388	»	»	»	»	»
Midi	390	»	»	»	»	»
Nord	400	»	»	»	»	»
Orléans	400	»	»	»	»	»
Ouest	397	50	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	400	»	»	»	»	»
Paris (Grande-Ceinture)	390	»	»	»	»	»
Paris-Bourbonnais	395	»	»	»	»	»
Canal de Suez	568	75	»	»	»	»

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Duncan, n° 1.

S'adresser audit Me MÉHOUAS, notaire. (427)

Etude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Abreuvoir, n° 14,

Avec remise, écurie et jardin.

S'adresser à M. LOISELEUR-BELANGER, rue de Bordeaux, ou au notaire. (428)

Etude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE JOLIE MAISON

AVEC JARDIN,

Située à Saumur, avenue de la gare de la Vendée, n° 7.

S'adresser, pour traiter, au notaire. (417)

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

MAISON ET JARDIN

A LOUER

A Saint-Florent.

S'adresser à Mme veuve BERNARD-BODEAU, propriétaire à Saint-Florent, ou à Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

VILLE DE SAUMUR.

FÊTE ANNUELLE de la SAINT-JEAN

Place du Champ-de-Foire.

A une heure, Mât de cocagne horizontal avec voile.
A deux heures, Courses en sac.
A trois heures, Jeu du Baquet.
A cinq heures, Danses publiques.
A neuf heures, Illuminations avec lanternes vénitiennes.

Les marchands étalagistes trouveront aide et protection. (415)

A CÉDER, pour cause de santé, un atelier de corsetière et magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le cabinet de M. G. DOUSSAIN est transféré, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur, à partir du 24 juin 1881.

UN JEUNE HOMME de vingt ans, muni de bons certificats, **demande à se placer** dans une maison bourgeoise. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME pour apprendre la pharmacie. S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT

Chirurgien - Dentiste,

19, *rue Royale, Saumur,*

Au premier.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1881,

UNE MAISON

Sise rue de Bordeaux, n° 50,

Avec Jardin, Cour, Écurie et Remise.

S'adresser à M. FOUCHER-GILBERT, rue de Bordeaux, n° 60. (376)

AUX AMATEURS DE CHAMPIGNONS

Pour 1 fr. 20 en timbres ou en mandat-poste, adressés à M. Paul Plédran, imprimeur à Nantes, on reçoit *franco*, par le retour du courrier, le livre ayant pour titre : *Moyen de faire pousser les Champignons en abondance, dans sa cave ou son grenier, sans le secours de personne.*

L'époque où nous sommes, étant la plus propice à cette délicate et intéressante culture, nous engageons les amateurs, s'ils ne veulent pas être privés de leur mets favori, à ne mettre aucun retard à la demande de ce traité, œuvre de M. Boutard, champignoniste pratique très-expérimenté.

Maison **J.-P. LAROZE & Cie**, Pharmiens
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites,	Dyspepsies,
Gastralgies,	Digestions lentes,
Douleurs et Crampes d'Estomac,	Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

infaillibles pour arrêter ou prévenir la **Carie**, empêcher le **Ramollissement des Gencives** et calmer instantanément les **Douleurs** ou **Rages de dents**.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUDRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25.
OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPOT A PARIS :
26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Articles Crespin et Bourrellerie.

HUTEAU FILS

Place Royale, Nantes, **demande un voyageur.**

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans **demande une place de valet de chambre.**
Bons renseignements.
S'adresser au bureau du journal.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).

ABONNEMENTS :
PARIS : 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr.
DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 4 f.
POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr. 50.
PARIS :
10 centimes le numéro.
DÉPARTEMENTS :
14 centimes le numéro.

QUARANTE-QUATRE VOLUMES SONT EN VENTE
Le volume broché, Paris, 3 fr.
Départements, 4 fr.

La collection du *Journal du Dimanche* renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons : Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzalès, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Saunière, Elie Berthet, Clémence Robert, Octave Féré, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Ducange, G. de la Landelle, Henri Augu, Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eugène Moret, Turpin, de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccone, Mario Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Paraît actuellement :
Les Aventures d'un Peau-Rouge à Paris,
Grand roman, par Gustave AIMARD.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.

NOTA. — *On s'abonne en envoyant un Mandat de poste.*

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages **herniaires**, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

Saumur, imprimerie de P. GODET.